



## Comité technique des DDI du 28 janvier 2021

### Déclaration préalable de FO

### L'État territorial fait du camping

Monsieur le président,

Nous voici réunis à l'occasion du premier CT des DDI de l'année 2021. Que celle-ci nous permette de retrouver liberté, lien social et sens des missions au delà de nous laisser la santé!!

Sauf que 2021 semble vouloir nous rejouer une partie de la partition de 2020, et nous faire payer l'addition des réformes conduites « quoi qu'il en coûte » dans l'État territorial.

Cette addition, les agents et services ont d'ailleurs déjà commencé à la payer !

- Les collègues « Jeunesse et Sports » censés avoir été transférés dans le réseau du ministère de l'Education Nationale...sauf que la logistique n'a pas suivi et nombre d'entre-eux restent hébergés dans leur direction d'origine
- Les DDCS(PP) placées en soins palliatifs, amenées à gérer les affaires courantes en même temps qu'une préfiguration des DDETS(PP) souvent illisible (nous demandons à ce sujet la mise en place d'un comité de suivi national de la préfiguration des DDETS)
- Les instances de dialogue social locales déstabilisées par l'éviction manu-militari des représentants régulièrement élus/désignés en 2018 dès lors qu'ils quittent les DDCS(PP) ou rejoignent les SGC.
- Les agents intégrant les SGC, dont certains à qui on a encore demandé de signer leur acceptation entre deux portes après le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ou dont le poste a changé depuis le prépositionnement, qui découvrent que derrière la devanture imposée par le Premier ministre, rien n'est en place pour fonctionner (même pas les contrats de service, parfois pas encore de directeur, ou le circuit de délégation de signature, sans parler des postes restés vacants), ou bien qu'ils vont devoir organiser des élections professionnelles d'ici octobre 2021 suite à la mise en place des DDETS(PP)
- Les DDI qui touchent du doigt ce qu'ils ont perdu suite à la ponction de leur SG, à la ponction de l'intégralité de leurs effectifs support (voire plus suite aux arbitrages de la loi de finances 2021) sans même avoir eu pour la moitié d'entre elles la monnaie de leur pièce au travers d'un référent de proximité

- Les agents des DDT(M) qui découvrent dans le cadre de la loi de finances les baisses d'effectifs de leurs ministères respectifs, ou bien que certaines de leurs missions vont une nouvelle fois disparaître ou être transférées (police de la publicité, fiscalité de l'urbanisme sans préjuger des résultats de nouvelles « revues des missions » ou de la potentielle loi 4D), voire sont menacées d'être privatisées (serpent de mer qui resurgit en matière d'examen du permis de conduire)

Pas étonnant dans ce contexte que dans le cadre du dernier baromètre social, 73 % des agents n'ont aucune confiance en l'avenir dans leur environnement professionnel avec l'avenir incertain de leurs missions, et que pour 50 % d'entre eux estiment avoir moins de perspectives d'évolution professionnelle et une surcharge de travail qui témoigne de la constante et inexorable baisse des effectifs dans toutes les structures.

En résumé, à l'heure où nous ouvrons cette instance, l'État territorial est grandement fragilisé et déstabilisé, tout cela pour permettre au gouvernement de pouvoir afficher que le baromètre de ses réformes est au vert. Et ce n'est pas uniquement avec de la communication que le sujet pourra être traité ou occulté.

Que l'on ne vienne pas nous expliquer que les citoyens attendent avec impatience des SGC, des DREETS, des DDETS, des DDETSPP, des DRAJES. Au même titre qu'ils n'attendaient pas la mise en place des DRDJSCS. Il faut dire que les citoyens ne comprennent plus grand-chose à l'organisation territoriale de l'État depuis qu'on l'a coupée de thématiques concrètes liées à leur quotidien : agriculture et forêts, équipement, environnement, services vétérinaires, affaires sanitaires et sociales, jeunesse et sports, répression des fraudes. Le reste n'est qu'affaires de mécanos technico-administratif transformant les agents en pion à déplacer, les services en ressources d'ETP à supprimer.

A croire que les décideurs à l'origine de ce grand désordre sont atteints du syndrome d'hubris dont la définition colle assez bien avec la situation que nous vivons : *"Du point de vue cognitif, le syndrome d'hubris se caractérise par un refus de s'encombrer de nuances, et d'envisager les conséquences de ses actes et de ses décisions. Ce manque d'attention et ce désintérêt pour les détails, associé à une agitation permanente, est assez proche de l'hyperactivité ou de certaines perturbations du lobe frontal..."*. Gageons que cela se soigne par le retour de l'écoute et de la raison...mais le mal est en grande partie fait, quelle que soit la bonne volonté de l'administration pour que le navire continue à flotter.

Et pendant ce temps là, entre effets prolongés de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (désormais combinés pour les DDPP avec la grippe aviaire) et l'ensemble des missions à réaliser en mode dégradé mais suivant des objectifs constants, la "résilience" du service public républicain reposera une fois encore sur l'engagement et les compétences des agents des DDI.

Autant dire que la feuille de route de cette instance, ainsi que du CHSCT des DDI, sera lourde cette année. FO continuera à y défendre les agents, les missions et les moyens des DDI. Dans ce cadre, FO ne saurait accepter que les chantiers ouverts en cette instance, notamment en matière de télétravail, ne soient appauvris, ralentis ou annulés derrière l'argument « préfecture/DDI : une seule tête ». Ce serait mal augurer du respect de l'engagement de maintien d'un dialogue social propre aux DDI.

D'un point de vue plus global, FO rappelle être attachée et engagée à la défense de la liberté syndicale, ce qui a amené ses expressions contre les dispositions qui nous semblent y porter atteinte, dont celles contenues dans la proposition de loi sécurité globale ou encore les décrets récents relatif à la sécurité intérieure.

Je vous remercie.